L'ajournement

M. André Maltais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir exprimé ses inquiétudes. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes tout aussi inquiets de ce problème que soulève le député.

[Français]

J'aimerais, monsieur le Président, signaler que ce qui a été soulevé par l'honorable député concerne quand même un problème au ministère. Il s'agissait de savoir si des sociétés mères empêchent des compagnies étrangères, des filiales de ces sociétés mères, de faire de l'exportation en dehors du pays. On a été très heureux de recevoir les renseignements relatifs à la question formulée par le député, et déjà actuellement le ministre d'État (Commerce international) (M. Regan) est en train d'effectuer une vérification complète à la suite de la question qui a été posée par écrit par le député.

On est au courant quand même qu'il est très difficile assez souvent de savoir quelles sont les intentions réelles de ces compagnies-là, et il est souvent aussi difficile de savoir dans quelle mesure il n'y a pas une concurrence artificielle. Il est donc important, je pense, d'aller au fond des choses relativement à cette question pour s'assurer que les objectifs de la loi et de l'Agence d'examen de l'investissement étranger (AEIE) soient vraiment respectés. Souvent, on entend un nombre incroyable de remarques, monsieur le Président, selon lesquelles les individus sont en désaccord sur les objectifs de l'AEIE. On vient d'entendre le député demander que l'AEIE soit étendue au niveau non seulement de ses objectifs, mais aussi de ses moyens. A mon avis, il existe un débat relatif à ce sujet, mais ce qu'il est important de sauvegarder, à ce moment-ci, dans le débat, c'est de s'assurer que, d'une part, quand les sociétés étrangères permettent à des sociétés filiales de s'installer au Canada, cela profite d'abord aux Canadiens, au marché canadien et que, d'autre part, un véritable marché d'exportation existe. De plus, la loi est très précise à ce sujet, monsieur le Président. On dit, entre autres, dans cette loi que normalement dans le premier cas le gouvernement demandait aux entreprises à contrôle étranger de, et je cite:

S'efforcer d'obtenir un mandat international total en matière d'innovation et de développement de marché, quand elles pourront ainsi accroître leur efficacité en se spécialisant dans des activités profitables.

Et deuxièmement, le gouvernement demande aux sociétés filiales de, et je cite:

Se montrer dynamiques sur tous les marchés, tant à l'étranger qu'au Canada; ne pas hésiter à développer de nouveaux marchés.

Je pense que c'est ce que le député demande, de s'assurer que les sociétés filiales jouent vraiment un rôle dynamique au Canada pour créer de l'emploi et chercher par tous les moyens des nouveaux marchés, et non pas de se cacher derrière une concurrence artificielle qui jouerait contre les intérêts canadiens autant au niveau de la main-d'œuvre qu'à celui du commerce international.

Alors, monsieur le Président, pour terminer mes remarques, je dirai que notre préoccupation relative aux contraintes artificielles imposées par les filiales des sociétés étrangères est justifiée. L'honorable député a fourni à mon collègue, le ministre d'État (Commerce international), une copie d'une entente selon laquelle de telles contraintes ont été imposées. L'honorable député a reçu l'assurance qu'une enquête exhaustive sera faite à l'égard de cette entente, et le ministère

évidemment communiquera les résultats obtenus au député dès que l'enquête sera terminée.

a (1820)

AIR CANADA—ON DEMANDE OÙ EN EST RENDUE L'ENQUÊTE DE LA GRC RELATIVE AU TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le Président, le sept mars dernier, je posais une question au solliciteur général (M. Kaplan). Ce dernier a d'abord choisi de rester bien assis sur son siège, et il a laissé répondre le ministre de la Justice (M. MacGuigan). Je posais cette question tout simplement et dans l'intérêt du public pour savoir où en était rendue l'enquête qui a été commandée par le ministre de la Justice au sujet de la transaction relative au siège social d'Air Canada à Montréal.

Il faudrait dire, monsieur le Président, qu'en vue d'obtenir plus de renseignements, le neuf décembre dernier je posais personnellement une question au ministre des Transports (M. Pepin) au sujet du transfert du siège social qui allait se faire à la suite d'offres faites par les intéressés en immeubles, et que cette transaction allait peut-être coûter 10 millions de plus qu'elle n'aurait dû en coûter. Le ministre me répondait le 9 décembre dernier que ces dix millions de dollars étaient une pure invention. Je lui posais également la question compte tenu de l'assurance de la compagnie Trizec d'obtenir ce contrat, puisque deux ou trois jours avant la décision prise par la société Air Canada, la Trizec avait fait paraître une annonce dans le journal The Gazette pour annoncer que le jeudi suivant elle annoncerait une nouvelle importante. Alors il faut bien s'imaginer, monsieur le Président, que certains intéressés ont suivi de près ce dossier, et le 9 décembre j'ai demandé au ministre, la même journée, s'il était au courant que la GRC enquêtait sur ce contrat, et le ministre n'a jamais répondu à la question, à savoir s'il y avait une enquête, mais s'est contenté tout simplement de me dire qu'il surveillait de très près ce contrat, qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter, et que les 10 millions de dollars étaient une pure invention.

Le 21 décembre dernier, je posais à nouveau la question au ministre, en lui disant de se souvenir, au sujet de la transaction du siège social de la société Air Canada, s'il avait réclamé une enquête compte tenu de la différence énorme entre les deux propositions, celles de la Trizec et de la Gagnon et Archambault, qu'hier, le 20 décembre, il reconnaissait à la suite des questions posées par le chef de l'opposition que la Gendarmerie royale du Canada était à leurs trousses à ce moment-là.

Monsieur le Président, compte tenu du fait qu'il s'agit de 10 millions de dollars, compte tenu du fait que le public a le droit de savoir par les temps qui courent et d'autant plus qu'aujourd'hui on parle de la nécessité pour le gouvernement d'emprunter 19 milliards de dollars, on se demande toujours pourquoi la société Air Canada a choisi la deuxième offre qui était de 10 millions de dollars plus élevée que la première.

Je me demande également pourquoi le ministre des Transports (M. Pepin) a refusé de me dire qu'il y avait enquête lorsque cela existait. Je veux toujours savoir la raison pour laquelle la société Air Canada a préféré louer son nouveau siège social à \$140 le pied carré comparativement à \$85, ce qui représente une différence de 10 millions de dollars. Le ministre m'avait répondu qu'il s'attendait bien que la société Air Canada fasse une déclaration pour justifier le choix de Place Beaver Hall, et que si je n'étais pas satisfait, il pourrait